

Service des personnels enseignants  
DPE 1  
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :  
Véronique Pezzulla  
Tél : 01 64 41 27 22  
Mél : [veronique.pezzulla@ac-creteil.fr](mailto:veronique.pezzulla@ac-creteil.fr)

20, quai Hippolyte Rossignol  
77 000 Melun  
[www.dsden77.ac-creteil.fr](http://www.dsden77.ac-creteil.fr)

Melun, 24 mars 2022

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
**(Pour attribution)**

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de  
Seine-et-Marne de l'INSPE  
**(Pour information)**

## AFFICHAGE OBLIGATOIRE

**Objet :** Appel à candidatures à profil hors mouvement de « Plus de maîtres que de classes »  
Rentrée scolaire 2022/2023.

**Réf :** Circulaire n° 2012-201 du 18 décembre 2012 relative au dispositif « Plus de maîtres que de classes » -  
NOR : MENE1242376C (Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 3 en date du 15 janvier 2013)

Poste vacant :

- **Circonscription de Chelles (1 poste)**  
Ecole élémentaire publique « Les arcades fleuries » de Chelles

MISSIONS : Se référer à la fiche métier n°26 (fiche jointe)

### I. Modalités et conditions de candidatures

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Tout enseignant peut faire acte de candidature, qu'il soit ou non membre de l'équipe pédagogique de l'école où le dispositif « Plus de maîtres que de classes » est implanté.

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et titre de compétences) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 08 avril 2022**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Madame PEZZULLA – 20 quai Hippolyte Rossignol – 77010 MELUN Cedex **avant le 14 avril 2022**.

- **Entretien devant une commission**

Les candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se déroulera **en avril - mai 2022**.

## II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat.

**Par exception à la règle précitée, si la candidature d'un maître actuellement en exercice dans l'école sollicitée est appréciée positivement par la commission, il bénéficiera d'une priorité absolue.**

**En cas de pluralité de candidatures appréciées positivement de maîtres actuellement en exercice dans l'école sollicitée, la nomination sera prononcée au bénéfice de l'ancienneté acquise dans ladite école. Dans cette situation, le candidat «extérieur à l'école» bénéficiant du rang de classement le plus favorable est nommé en qualité d'adjoint et non de maître surnuméraire conformément aux conditions de nomination ci-dessous énumérées.**

## III. Conditions de nomination

Le candidat retenu sera nommé pour une année et conservera le bénéfice de son affectation si elle est détenue à titre définitif.

Pour le Recteur et par délégation,  
La Directrice académique des services de  
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DEBUCHY

**Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement**  
**Fiche n°26**

**« PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES » (PDMQDC)**

**Profil du poste :**

Le dispositif « plus de maîtres que de classes » s'inscrit dans le contexte de la priorité donnée à l'école primaire et à la maîtrise du socle commun de compétences et de connaissances.  
En raison des contraintes organisationnelles qu'implique le fonctionnement du dispositif, l'exercice desdites fonctions n'est pas compatible avec un aménagement du temps de travail à temps partiel.

**Missions :**

*Réf. circulaire n°2012-201 du 18 décembre 2012 (BO n° 3 du 15 janvier 2013)*

En liaison avec les adjoints et le directeur de l'école, sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, le maître surnuméraire intervient en appui de ses collègues.

Par son action, il favorise la mise en œuvre, dans les classes de cycle 2, de situations pédagogiques diverses et adaptées afin d'aider les élèves à construire les apprentissages fondamentaux et à surmonter les obstacles éventuellement rencontrés dans cette construction. L'action du maître surnuméraire est prioritairement centrée sur l'acquisition des fondamentaux (maîtrise de la langue, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire.

Les modalités d'intervention, évolutives, sont définies dans le cadre d'un projet pédagogique articulé avec le projet d'école et élaboré avec l'ensemble de l'équipe pédagogique en fonction de l'analyse des résultats des élèves et du contexte de l'école.

Les formes d'intervention, tout en privilégiant le co-enseignement, peuvent être diverses en fonction des objectifs d'apprentissage visés : conduite de la classe en binôme, activités en ateliers,....

Ce co-enseignement implique un travail de co-préparation des séances et une analyse partagée des résultats des élèves.

**Compétences :**

- Expertise pédagogique avérée, en particulier en cycle 2, dans l'enseignement des fondamentaux ;
- Connaissance des diverses méthodes pédagogiques pour l'apprentissage des fondamentaux et des pratiques de différenciation pédagogique ;
- Capacité à analyser et à anticiper des obstacles didactiques potentiels ;
- Capacité à utiliser des dispositifs d'évaluation et à analyser les productions des élèves ;
- Capacité à analyser les pratiques pédagogiques mises en œuvre, à développer une réflexion didactique et à mutualiser des pratiques innovantes ;
- Capacité à s'inscrire dans une dynamique d'équipe et dans des démarches de projets ;
- Aisance relationnelle (sens de l'écoute, du dialogue, collaboration) ;
- Capacité d'adaptation.